

MISSION

Produire des services à domicile qui répondent aux besoins de ses usagers, de leurs proches aidants, et par extension, aux besoins de la collectivité à laquelle elle appartient en offrant des emplois de qualité.

LES USAGERS EN CHIFFRES



TYPES DE SERVICES

Aide à domicile

- Entretien ménager léger
- Entretien ménager lourd
- Préparation de repas
- Lessive
- Travaux saisonniers
- Approvisionnement et autres courses

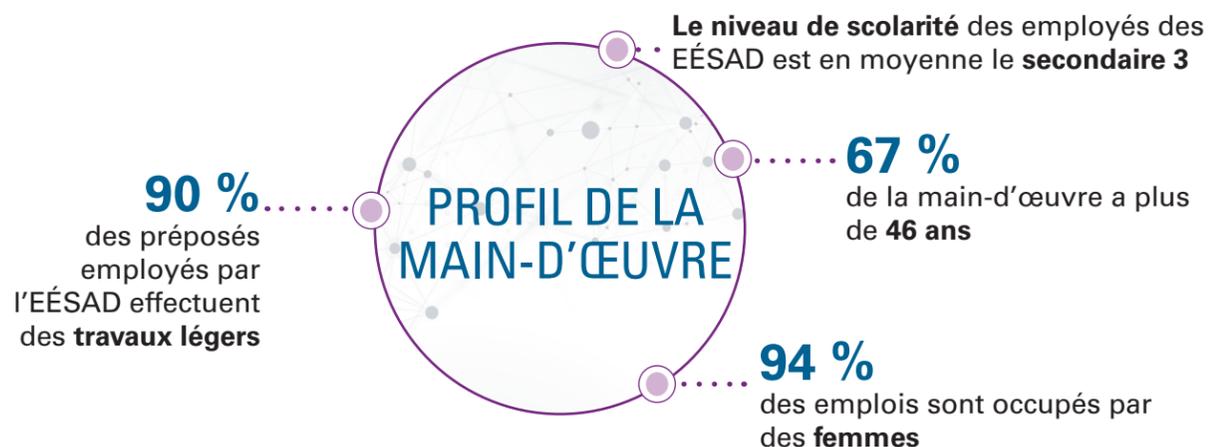
Assistance personnelle

- Aide au bain
 - Lever et coucher
 - Habillage
 - Aide à l'alimentation
- Également des services de Répits

L'UNIQUE RÉSEAU, AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ, À COUVRIR LA TOTALITÉ DU QUÉBEC AVEC :



PROFIL DE LA MAIN-D'ŒUVRE



DES ÉTAPES IMPORTANTES

- 2017** Création du réseau de coopération des EÉSAD qui regroupe les EÉSAD du Québec
- 2015** Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 (PAGES)
 - Création des projets DEPAR (1,6M\$ sur trois ans)
 - Création de FAPAQE (24M\$ sur 5 ans)
- 2013** Adoption de la Politique Vieillir et vivre ensemble : 20M\$ au PEFSAD sur cinq ans
- 2012** Projet d'assurance autonomie
- 2011** Le terme d'entreprise d'économie sociale en aide à domicile devient la nomenclature officielle des coopératives et OBNL reconnue dans le cadre du PEFSAD
- 2009** Création de la norme professionnelle de Préposée d'aide à domicile
- 2008** Création de la Mutuelle de prévention
- 2006** Création de l'Aile rurale des entreprises d'économie sociale en soutien et aide à domicile
- 2003** Politique de soutien à domicile Chez soi : le premier choix
- 2000** Regroupement des entreprises d'économie sociale en aide domestique du Québec (REESADQ)
- 1998** Création de la FCSDSQ
- 1997** Création du PEFSAD . Les EÉSAD voient le jour
- 1996** Sommet sur l'économie et l'emploi
- 1995** Marche du pain et des roses

PEFSAD

Accessible à tous les résidents québécois de 18 ans ou plus, le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) est un incitatif à se prévaloir des services des entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) octroyé par le Ministère de la santé et des services sociaux. Cette réduction peut être obtenue de deux façons, soit un montant fixe de 4 \$ sur chaque heure de service rendu ou une réduction

supplémentaire variant entre 1,75 \$ à 14 \$ pour chaque heure de service rendu.

Le montant de cette aide financière est calculé en fonction de :

- l'âge;
- la situation familiale;
- le revenu familial;
- l'état de santé de la personne.

Le Québec doit rapidement prendre un virage concret et majeur vers le soutien à domicile. Afin d'orchestrer ce virage qui se veut un changement de paradigme et de culture face à la réalité que nous connaissons, nous proposons au gouvernement du Québec d'entamer un vaste chantier sur le soutien à domicile en abordant trois thèmes primordiaux. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'optimisation des ressources (humaines et financières) dans un contexte de vieillissement de la population afin qu'il soit possible pour le plus grand nombre de personnes en perte d'autonomie ou en ayant des limitations fonctionnelles, qu'il puisse affirmer « *Chez moi pour la vie* » en obtenant les services requis en quantité et en qualité suffisante.

VERS UN CHANTIER SUR LE SOUTIEN À DOMICILE AU QUÉBEC SUR TROIS GRANDS THÈMES :

L'ACCESSIBILITÉ ET L'AUTONOMIE DÉCISIONNELLE

RECOMMANDATIONS

- 01 Actualiser et bonifier l'aide variable du PEFSAD
- 02 Bonifier, simplifier et promouvoir le crédit d'impôt pour le maintien à domicile
- 03 Promouvoir et démocratiser les services à domicile offerts par les EÉSAD et les outils financiers mis à la disposition de la population

L'OFFRE ET LA QUALITÉ DES SERVICES À DOMICILE

RECOMMANDATIONS

- 04 Ouvrir le panier de services du PEFSAD afin de permettre de compenser les usagers pour les services d'assistance personnelle offerts par les EÉSAD
- 05 Assurer une complémentarité des services à domicile entre le réseau de la santé et les EÉSAD
- 06 Déterminer les types de clientèles devant être desservi prioritairement et développer par les EÉSAD en complémentarité au réseau de la santé
- 07 Renouveler le Programme de Développement des EÉSAD par des Pratiques d'Affaires renouvelées (DEPAR)
- 08 Maintenir la suspension ou abolir le processus d'appel d'offres pour les services aux personnes vulnérables

L'ATTRACTION ET LA RÉTENTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

RECOMMANDATIONS

- 09 Bonifier les conditions de travail des préposées d'aide à domicile de façon équitable et équivalente aux salaires offerts aux professions comparables
- 10 S'assurer de l'adéquation entre la formation, les compétences acquises et les besoins actuels et futurs

Chantier sur
le soutien à
domicile

Changement de
paradigme et de
culture

Virage en soutien
à domicile

L'option à privilégier :
Chez moi pour la vie

Soutien à domicile
accessible à tous et à la
hauteur des besoins